

**CLASSE PRÉPARATOIRE DES GRANDES ÉCOLES (CPGE) hors cursus droit
RÉORIENTATION – 2nd semestre 2021-2022**

Ce formulaire devra être complété et retourné au plus tard le 10 décembre 2021

- Site d'Aix : nathalie.boyer@univ-amu.fr
- Site d'Arles : d.leguillou@ville-arles.fr
- Site de Marseille : genevieve.enrico@univ-amu.fr

Madame

Monsieur

Nom : Nom Marital :

Prénom : Date de naissance :

Tél. portable : E-mail :

N° I.N.E. : / / / / / / / / / / / / / / / /

N° Étudiant (pour étudiants précédemment inscrits au sein d'AMU) :

➤ **Réorientation après le 1^{er} semestre :**

CPGE 1 ^{ère} année	<input type="checkbox"/> Je demande la dispense et/ou validation des 30 crédits du semestre 1 de licence et souhaite poursuivre au semestre 2 de la licence
CPGE 2 ^{ème} année	<input type="checkbox"/> Je demande la dispense et/ou validation des 90 crédits des semestres 1,2, 3 de licence et souhaite poursuivre mes études au semestre 4 de la licence

Mention/Parcours demandé.....

L1

L2

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus et sollicite la Faculté de droit et de science politique pour une demande de réorientation en Licence mention Droit.

Fait à, le

Signature de l'étudiant :

CONDITIONS DE DISPENSE

Un étudiant de CPGE sollicite une dispense pour poursuivre ses études en université, dans les conditions établies par la convention cadre entre le rectorat, l'Université et les Lycées de l'Académie.

Un étudiant de 1^{ère} année de CPGE peut obtenir une dispense et/ou validation de crédits (ECTS) pour accéder au 2^{ème} semestre de L1 ; un étudiant de 2^{ème} année de CPGE peut obtenir une dispense et/ou validation d'ECTS pour accéder au 2^{ème} semestre de L2, sous réserve de remplir les conditions énoncées :

- Être en CPGE au sein d'un établissement de l'académie signataire de la convention ;
- Avis favorable de l'établissement ;
- Acceptation du dossier par la commission pédagogique de la Faculté de droit et de science politique (FDSP) ;
- Inscription, au moment de la demande, à l'université.

Si celui-ci ne bénéficie pas d'un avis favorable de son lycée et d'une acceptation de la commission pédagogique de la FDSP, il lui faudra rattraper le premier semestre de l'année en cours lors de la session de rattrapage.

Pièces justificatives à joindre

Pour tous les candidats

- Les notes du baccalauréat
- Les bulletins de notes des trimestres ou semestres de votre établissement
- L'attestation descriptive de parcours délivrée par votre établissement faisant apparaître les crédits éventuellement attribués dans le cadre de la classe préparatoire.

Décision de la Commission pédagogique de la Faculté de droit et de science politique

CPGE1

Dispense des 30 ECTS de semestre 1 de licence ET admission semestre 2 de licence

Refus de dispense des 30 ECTS de semestre 1 de licence

Les études antérieures ne sont pas adaptées au cursus envisagé

Le niveau est insuffisant pour la formation envisagée

Autre motif :

.....
.....

CPGE 2

Dispense des 90 ECTS des semestres 1, 2, 3 de licence ET admission semestre 4 de licence

Refus de dispense des 90 ECTS des semestres 1, 2, 3 de licence

Les études antérieures ne sont pas adaptées au cursus envisagé

Le niveau est insuffisant pour la formation envisagée

Autre motif :

.....
.....

Date :

Signature et cachet :